

2020

MARCHÉ DES CRÉATEURS ARTISANAT D'ART ET CRÉATION D'ART

Pièces à joindre obligatoirement :

- photos des créations
- pièce d'identité
- attestation d'assurance responsabilité civile
- le n° de SIRET ou l'inscription à la maison des artistes
- pour les créateurs en portage : n° de SIRET de l'association

Pour info le tarif en vigueur pour l'année 2019, est de 17,70 € (forfait pour 3 mètres linéaires)

DEMANDE DE RESERVATION DE PLACE

Nom, prénom

Raison sociale

Adresse

Code postal Ville

Tél. Mail

Articles présentés

Type de matériel utilisé pour l'exposition de vos créations

La Ville demande à ce que les créateurs installent exclusivement des tonnelles ou parasols sans publicité ni inscription de dimension 3m x 3m maximum, de couleur beige ou écru.

Par dérogation, les créateurs déjà équipés de tonnelles ou de parasols peuvent les utiliser dans un premier temps sous réserve qu'ils ne comportent aucune publicité ni inscription.

- **Le marché est limité à 15 emplacements, attribués suivant la diversité des créations**
- **Le nombre d'exposants en bijoux est volontairement limité à 5 emplacements dans l'objectif de proposer un travail varié**
- **La Ville souhaite aider au développement des marques mode, déco et design sur ce marché.**
- **L'artisanat (maroquinerie, ceintures, utilitaires) n'est pas reconnu comme art créatif.**

Veillez sélectionner vos dates de participation, dernier samedi de chaque mois, pour l'année 2020:

ATTENTION : IL N'Y A PAS DE GARANTIE DE PLACE

25 janvier

29 février

28 mars

25 avril

30 mai

27 juin

25 juillet

29 août

26 septembre

31 octobre

A le 2020

Signature